

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (Aerosil)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	25.11.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	:	POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)
Nom de la substance	:	Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice
No.-CAS	:	67762-90-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	
SOLOPLAST-VOSSCHEMIE	
37 Rue Pré Didier	Tél. : 04 76 75 42 38
Z.I.	Fax : 04 76 56 14 49
38120 FONTANIL CORNILLON	E-Mail : info@soloplast.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	25.11.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Identificateur de produit: Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	: Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice
No.-CAS	: 67762-90-7

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	<= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Protection pour les secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
En cas d'inhalation	: Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.0	25.11.2019	-
FR / FR		Date de la première version publiée: 25.11.2019

- Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Risque d'explosion de poussière.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	25.11.2019
		Date de la première version publiée: 25.11.2019

Assurer une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.
Traiter le produit récupéré selon la section
"Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Classe d'explosibilité de poussière : St1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 25.11.2019 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 25.11.2019

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice Information supplémentaire	67762-90-7 Limite d'exposition recommandée	TWA (poussière inhalable)	4 mg/m3	

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle., Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Matériel : Gants en tissu épais

Matériel : Gants en cuir

Matériel : Gants en caoutchouc

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre P1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.0	25.11.2019	-
FR / FR		Date de la première version publiée: 25.11.2019

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: aucun(e), inodore
Point de fusion/point de congélation	: 1.700 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 2.230 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité	: 2,2 - 2,3 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: légèrement soluble
Température d'inflammation	: > 450 °C
Température de décomposition	: > 400 °C
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Non applicable

9.2 Autres informations

Indice de déflagration de la poussière (Kst)	: 38 m.b./s
Classe d'explosibilité de poussière	: St1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	25.11.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2019

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.
Chaleur, flammes et étincelles.
Décharge électrostatique

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Oxydes de carbone
Formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	25.11.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2019

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 - 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	25.11.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2019

FR / FR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à**l'élimination 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- | | |
|-----------------------|--|
| Produit | : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.0	25.11.2019	-
FR / FR		Date de la première version publiée: 25.11.2019

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

POUDRE A THIXOTROPER - TX2 (AEROSIL)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.0	FR / FR	25.11.2019
		Date de la première version publiée: 25.11.2019

Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.